

## COLLEGE SCIENCES & TECHNOLOGIES GESTION DES ABSENCES AUX EPREUVES

### LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu rassemble toutes les épreuves et évaluations intermédiaires (non terminales), nominales, organisées pendant le semestre sur une partie du programme.

Le contrôle continu prend différentes formes :

#### TESTS

*Il s'agit des évaluations courtes (moins de 30 minutes) organisées par groupe pendant les séances d'enseignement en cours de semestre. Elles peuvent être annoncées ou non.*

**Gestion des absences :** l'absence à un test entraîne une note égale à 0. Dans la mesure où la note transmise au secrétariat pédagogique en fin de semestre peut être la moyenne de plusieurs tests, l'enseignant est le seul interlocuteur de l'étudiant et le seul juge de la recevabilité d'une justification d'absence\*.

#### DEVOIRS SURVEILLES (DS)

*Il s'agit d'évaluations de plus de 30 minutes organisées au cours du semestre, communes à tous les groupes, et nominales. Les DS sont toujours annoncés et planifiés, visibles dans l'emploi du temps.*

**Gestion des absences :** en cas d'absence, l'étudiant doit fournir un justificatif\* au secrétariat pédagogique dans la semaine suivant l'épreuve, il est alors noté ABJ (neutralisation de la note). Sans justificatif, si le justificatif fourni n'est pas recevable ou est fourni hors délai, l'absence entraîne une ABI (note égale à 0).

#### EVALUATIONS CONTINUES EN TRAVAUX PRATIQUES – TP ET TD MACHINE

*Il s'agit des évaluations liées aux séances de travaux pratiques ou travaux dirigés sur machine (en séance et/ou comptes-rendus).*

**Gestion des absences** : toute absence doit faire l'objet d'un signalement accompagné d'un justificatif\* auprès de l'enseignant/responsable d'UE par e-mail dans les 48h afin d'envisager avec lui les possibilités de rattrapage avec un autre groupe. Si aucune solution de rattrapage ne peut être trouvée, l'enseignant/responsable d'UE est le seul juge de la recevabilité du justificatif\* et il peut décider d'accorder une ABI (neutralisation de la note). Dans tous les autres cas (absence de justificatif, signalement hors délai lorsqu'il n'y a plus de possibilité de rattrapage), l'absence entraîne une ABI (note égale à 0).

## EXAMENS DE TRAVAUX PRATIQUES – TP ET TD MACHINE

*Il s'agit des évaluations nominales, portant sur l'ensemble du programme de TP/TD, organisées par groupes et en fin de semestre.*

**Gestion des absences** : Dans la mesure où ces évaluations sont organisées par groupe, les règles sont les mêmes que pour les évaluations continues en TP/TD.

## AUTRES EPREUVES DE CONTROLE CONTINU

*Il s'agit de toute évaluation prenant la forme d'un dossier à rédiger par l'étudiant en groupe ou seul, en dehors du temps d'enseignement, et associé ou non à une soutenance orale.*

Aucune dispense ni justification d'absence ne peut être accordée dans ce cas, tout défaut de remise du rapport ou du devoir maison et/ou non présentation à l'épreuve orale entraîne une ABI (note égale à 0).

## LES EPREUVES TERMINALES

*Elles sont organisées au cours de la session d'examen, sont anonymes, et portent sur l'intégralité du programme.*

**Aucune justification d'absence n'est acceptée.** Toute absence entraîne une ABI (note égale à 0), et l'étudiant est invité à s'inscrire en seconde session.

## **\*Justificatifs recevables pour les épreuves de contrôle continu**

- certificat médical
- certificat de décès d'un proche
- convocation à l'examen du permis de conduire
- copie du constat si accident sur la route le jour même
- convocation à un concours + attestation de présence
- attestation de présence à la journée citoyenne
- certificat de l'employeur pour les salariés
- justificatif d'incident sur une ligne fourni par TBM, TransGironde, SNCF
- justificatif de participation à une action solidaire ou aux commissions dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)
- justificatif de convocation administrative + attestation de présence

## **Etudiants à besoins spécifiques**

Des régimes de dispense particuliers sont mis en place pour les étudiants à besoins spécifiques, sous réserve de la constitution d'un dossier de demande de suivi à retirer et à déposer auprès :

### **Du service PHASE ([karine.verdeau@u-bordeaux.fr](mailto:karine.verdeau@u-bordeaux.fr)) pour :**

- les étudiants en situation de handicap ou de longue maladie
- les étudiants sportifs de haut niveau et de bon niveau (inscrits sur les listes du ministère de la jeunesse et des sports)
- les artistes confirmés
- les étudiants élus aux conseils centraux de l'université

### **Du Département Licence ([laurent.masse@u-bordeaux.fr](mailto:laurent.masse@u-bordeaux.fr)) pour :**

- les étudiants chargés de famille
- les étudiants en double cursus (dans un autre collège ou un autre établissement)
- les étudiants salariés (plus de 15h/semaine)
- les étudiants entrepreneurs (statut national obtenu)
- les femmes enceintes